



**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014**

**MESDAMES ET MESSIEURS**  
**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 16 juin 2014

- **ASSEMBLEE DELIBERANTE**

**1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2014**

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal 27 mai 2014 joint en annexe.

**2/ Désignation de 2 membres pour la commission intercommunale des impôts directs**

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création, dans les Communautés à fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID). La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et bien divers. Son rôle est consultatif.

Les 10 commissaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition des communes membres.

Par courrier en date du 19 mai 2014, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) sollicitait la Ville de Seloncourt afin de désigner deux membres (un titulaire et un suppléant) pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Ces personnes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- o être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- o avoir au moins 25 ans,
- o jouir de leurs droits civils,
- o être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- o être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,
- o l'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI.

PMA doit valider, lors du prochain conseil communautaire, la liste qui sera ensuite transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques.

Des candidats seront proposés lors du Conseil Municipal.

## - FINANCES

### 3/ Compte administratif 2013

Le document joint, qui a été présenté en Commission Finances le 12 juin 2014, synthétise les principaux mouvements et soldes.

Le CA a été présenté en commission finances le 12 juin 2014.

### 4/ Approbation du compte de gestion du percepteur pour l'année 2013

Selon les documents joints, il vous est proposé d'examiner la concordance entre la comptabilité communale (compte administratif) et celle du Trésor Public (compte de gestion) pour l'année 2013.

La Commission Finances, réunie le 12 juin 2014, a émis un avis favorable.

### 5/ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Selon les termes de l'instruction comptable M14, il vous est proposé de valider l'affectation du résultat d'exploitation qui permettra de :

comblent le déficit d'investissement de l'exercice précédent ainsi que le déficit des crédits reports de l'exercice précédent ;

reprenant l'exercice de clôture de cet exercice et de l'affecter ou à la section de fonctionnement ou à la section d'investissement.

La Commission Finances, réunie le 12 juin 2014, a émis un avis favorable.

### 6/ Taux horaires des agents communaux 2014

Les taux horaires des agents communaux travaillant en régie et le tarif des engins utilisés ont été fixés par la délibération du 11 juin 2013 à partir de l'index BT01 de janvier 2013 soit 884.60.

Ces tarifs sont révisés chaque année et arrondis à la demi-unité monétaire la plus proche.

Pour l'année 2014, les tarifs sont fixés en application de l'index BT01 établi au mois de janvier 2014 à 883.40.

Il vous est proposé d'approuver les tarifs tels qu'ils sont inscrits au tableau du projet de délibération et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La Commission Finances, réunie le 12 juin 2014, a émis un avis favorable.

### 7/ Etat des opérations immobilières 2013

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après vote du compte administratif.

Pour la Commune de Seloncourt, les tableaux récapitulatifs des opérations immobilières réalisées en 2013 et de celles ayant eu une incidence financière en 2013 sont joints en annexe à la délibération.

La Commission Finances, réunie le 12 juin 2014, a émis un avis favorable.

- **PERSONNEL**

**8/ Délibération fixant le nombre de représentants du personnel au futur Comité Technique et futur Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail**

Après avoir fixé par délibération en date du 27 mai 2014 le nombre de représentants de la collectivité aux futurs Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, la collectivité doit également fixer le nombre de représentants du personnel et se prononcer sur le maintien ou non du paritarisme dans ces instances.

En effet, par décret 2011-2010 du 27 décembre 2011, l'obligation du paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité a été supprimée. La collectivité doit donc délibérer sur le choix de son maintien ou non.

Pour le CT : dans les collectivités qui comptent entre 50 et 350 agents, le nombre de membres titulaires des représentants du personnel doit être compris entre 3 et 5.

Pour le CHSCT : dans les collectivités employant entre 50 et 199 agents, le nombre de membres titulaires des représentants du personnel doit être compris entre 3 et 5.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour les deux instances.

La commission personnel, réunie le 12 juin 2014, a émis un avis favorable.

**9/ Renouveaulement de la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI)**

L'ACFI, (Agent Chargé de la Fonction d'inspection), est désigné par l'autorité territoriale pour contrôler les conditions d'application des règles en matière de santé et de sécurité des agents dans la collectivité.

Lors de la visite d'inspection, l'ACFI est chargé d'évaluer l'ensemble des situations de travail et l'environnement professionnel des agents.

L'obligation de désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'inspection est applicable à toutes les collectivités comme le précise le décret n° 85-603 modifié. La collectivité peut également passer une convention avec le Centre de Gestion qui met alors un ACFI à disposition.

Il n'y a pas de surcoût pour la collectivité, les missions de l'ACFI étant comprises dans la cotisation additionnelle.

La convention étant à son terme, Madame le Maire propose donc le renouvellement de cette convention pour une période de 3 ans.

La commission Personnel, réunie le 12 juin 2014, a émis un avis favorable.

- **DEVELOPPEMENT DURABLE**

**10/ Intégration de la parcelle de terrain cadastrée AT 626 dans le domaine public communal**

Rappel de la délibération du conseil municipal du 23/10/2013 et de l'acte notarié du 27/03/2014 pour l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AT 626 d'une contenance de 594 m<sup>2</sup>, anciennement propriété de la société NEOLIA, sur laquelle a été créée une voie

ouverte à la circulation publique permettant l'accès à l'école et au restaurant scolaire Marcel Levin.

Il convient à ce jour d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.

La Commission Urbanisme, réunie le 9 octobre 2013, avait émis un avis favorable.

## - PETITE ENFANCE

### 11/ Nouveau règlement de la structure multi-accueil

Le règlement de la structure multi-accueil LA FLUTE ENCHANTEE, sise 2 rue Debussy à Seloncourt, avait été adopté par délibération du conseil municipal le 25 décembre 2008.

Pour répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales et pour un meilleur fonctionnement, il est proposé de mettre à jour ce règlement.

Changements demandés par la CAF :

La CAF souhaite harmoniser les modalités d'accueil dans toutes les structures et apporte donc de nouvelles conditions à sa participation.

- a. Suppression de la régie goûter et instauration des frais de dossier
- b. Fournitures des produits d'hygiène courants : c'est déjà le cas à Seloncourt mais ce n'était pas marqué dans le règlement.

Changements pour un meilleur fonctionnement de la structure :

A l'heure actuelle, rien dans notre règlement ne permet d'imposer aux parents la sortie d'un enfant.

- a. L'accueil des enfants scolarisables :

Nous proposons de ne plus accueillir les enfants que l'école accepte de prendre en charge (tous ceux qui auront 3 ans au cours du premier trimestre et ceux qui peuvent être accueillis en Toute Petite Section à Mognetti)

- b. L'accueil des enfants de plus de trois ans :

Nous proposons, afin de faire bénéficier de la crèche au plus grand nombre possible de seloncourtois, de mettre un terme aux accueils d'enfants de plus de trois ans.

La Commission Petite Enfance, réunie le 10 juin 2014, a émis un avis favorable.

## - PATRIMOINE NATUREL

### 12/ Création d'une route forestière - Demande de subventions

Le Conseil Municipal est informé du projet de création d'une route forestière de 450 mètres linéaires dans la forêt des Essarts Bourguignon, sur la parcelle cadastrée C 1 correspondant aux parcelles de bois N° 6 - 7 - 8 - 9 - 10.

Les travaux seront réalisés sur le chemin dit du « gros noir ».

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat et du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

Montant estimatif des travaux : 15 196.88 € HT soit 18 236.26 € TTC

**subvention escomptée de l'Etat, taux 20 % du montant des travaux hors taxe :**

3 039.38 €

**subvention escomptée du FEADER, taux 20 % du montant des travaux hors**

taxe : 3 039.38 €

solde fonds libres : 12 157.50 €TTC

La commission Patrimoine Naturel, réunie le 11 juin 2014, a émis un avis favorable.

- **VOIRIE**

**13/ Demande de subvention au SYDED - Rénovation d'équipements d'éclairage**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du programme de renouvellement de luminaires dans les rues d'Audincourt, du Général Leclerc, du Bannot, de la Côte et de Berne.

Dans le cadre du montage financier du dossier, Madame le Maire propose de solliciter l'aide financière du SYDED.

Le plan de financement est le suivant :

- acquisition de 62 luminaires : 27 341.96 € HT soit 32 810.35 € TTC
- subvention escomptée du SYDED au taux de 45.60 % du montant hors taxe des fournitures : 12 467.93 €
- solde fonds libres : 20 342.42 € TTC

La Commission Voirie se réunira le 17 juin 2014 pour émettre un avis.

**INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRETES**

ARR2014-06-158	Mai	26	arrêté modifiant date fin fête foraine annuelle
ARR2014-06-159	Juin	2	arrêté autorisation de travaux rue du Bannot BOIRON SAS
ARR2014-06-160	Juin	3	Arr autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel sur demande VD
ARR2014-06-161	Juin	4	Arrêté autorisation de travaux 40 rue Viette ets stievater
ARR2014-06-162	Juin	4	Arrêté autorisation de travaux rue de la Pale STIEVATER
ARR2014-06-163	Juin	4	Arrêté autorisation de travaux rue de la Pâle Guénard Société Nouvelle
ARR2014-06-164	Juin	5	Arrêté de régie de recette n° 39 centre culturel-avenant
ARR2014-06-165	Juin	11	Arrêté autorisation débit de boissons tennis club Seloncourt
ARR2014-06-166	Juin	12	Arrêté autorisation de travaux EIFFAGE ENERGIE rue de la Côte
ARR2014-06-167	Juin	13	Arrêté de désignation des membres représentants collectivité CT

**QUESTIONS ORALES**

Selon les éléments apportés en début de séance.